



L'examen de prévention en santé

L'examen de prévention en santé (EPS) est une offre proposée aux assurés sociaux du régime général. **Totalement pris en charge par l'Assurance Maladie**, l'EPS s'appuie sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention et s'inscrit en complémentarité de l'action du médecin.

Une offre adaptée

Réalisé par un centre d'examen de santé (CES), l'EPS est adapté à l'âge, au sexe, aux risques ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés. Il prend en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention.

Pour qui ?

Tous les assurés sociaux du régime général de plus de 16 ans, et en priorité **ceux éloignés du système de santé et en situation de précarité**, c'est à dire ceux qui ne sont pas suivis régulièrement par un médecin traitant et qui n'ont pas accès à des offres de prévention tels que les dépistages des cancers par exemple.

L'EPS permet de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours de santé.

En quoi consiste l'examen ?

- un agent d'accueil vous donne des informations sur vos droits en santé et vous accompagne dans vos démarches ;
 - des professionnels de santé abordent avec vous vos préoccupations ;
 - des examens sont réalisés selon votre situation.
- Dans tous les cas, l'EPS est l'occasion de faire un point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté !**

Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au centre d'examen de santé le plus proche de chez vous. Retrouvez-les sur ameli.fr
- par mail à l'adresse : contact@anps-prevention-sante.fr
- via le site <https://anps-prevention-sante.fr/inscription-en-ligne/>

COMMENT DÉCLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT SUR AMELI ?

Bébé vient de naître ? Pour gagner du temps, déclarez sa naissance en ligne auprès de l'Assurance Maladie, en quelques clics. Rendez-vous sur [votre compte ameli](#), rubrique *Mes démarches*, service *Naissance de mon enfant*, et laissez-vous guider.



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? [Créez-le dès maintenant](#) sur ameli.fr ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger, l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr